



CHSCT DU GPAC NORD : Réunion exceptionnelle du 10 mars 2015

La CFDT se prononce **CONTRE** le projet de déménagement à La MADELEINE....

Suite à la réunion du CEGPAC et la confirmation de création d'un groupe de travail qui devra analyser, évaluer :

- les conséquences liées au déménagement des sites de Lille vers La Madeleine, d'une part
- les impacts suite à la fermeture du restaurant d'entreprise, tant pour le personnel du restaurant que pour le personnel du GPAC d'autre part,

la CFDT s'est engagée à rendre son avis sur ce dossier.

Après huit mois de travail, quels constats ?

Le choix du bâtiment.

Après une multitude d'essais et de versions de plans, force est de constater l'exiguïté des locaux.

A l'origine du projet une de nos inquiétudes était déjà :

Tout rentre-t-il ou y fait-on tout rentrer ?

Vos différentes versions des plans nous livrent la réponse.

La volonté de la Direction d'installer les locaux du PARC au rez-de-chaussée alors que rien ne l'y oblige, n'arrange en rien cette situation.

Certes, entre des normes de 11 à 15 m² par poste préconisées par la norme X35-102 et vos prévisions pour certains bureaux de l'ordre de 6.40 voire même 6.20m² pour un appui -co, ces installations ne seront pas sans conséquences sur les conditions de travail, la santé des salariés et donc sur la productivité.

La localisation.

Compte tenu de la population de nos Apacs, dont 32% viennent en train du fait de la centralisation des services administratifs, il semblait logique que notre future implantation se situe au plus près des gares.

Vous avez choisi de nous en éloigner, créant au passage l'essentiel des contraintes telles que l'allongement des temps de transport, le surcoût pour une grande majorité du personnel, les difficultés de stationnement, de restauration, la dégradation de l'équilibre vie privée-vie professionnelle...



Ces contraintes et surcoût ne devront pas être supportés par les seuls salariés. A l'heure où une politique immobilière de centralisation et de rassemblement d'entités semblait être de coutume chez BNPP depuis un certain temps (pour preuve les différents exemples sur Paris et dernièrement le projet Mac19), pourquoi ne pas en faire autant sur Lille ? Pourquoi un tel entêtement sur ce choix qui ne génère que des problèmes ?



La restauration.

Le choix de l'immeuble et sa surface marque bien la volonté, dès le départ, de la suppression du restaurant d'entreprise. Pendant que sur Echonet, certains vantent les bienfaits d'une sandwicherie en plus d'un restaurant d'entreprise, le personnel s'interroge toujours sur les difficultés pour se restaurer convenablement et rapidement à moindre coût comme c'est le cas actuellement.

Alors tous ces constats, il n'y a pas que la CFDT qui les fait, les 135 pages du rapport d'expertise du cabinet ORSEU, cabinet agréé par le ministère du travail, les confirme et va même beaucoup plus loin dans ses conclusions.

A la page 134 du rapport, nous pouvons, en effet, lire cette question :

Au-delà d'un immeuble neuf, quel(s) avantage(s) pour les salariés ?

Question qui reste posée et dont nous attendons les réponses dans le groupe de travail.

20 ans que nous entendons parler de déménagement et plus récemment, de GPAC de l'an 2000, de GPAC version 2.0.

Nous nous attendions donc à un projet ambitieux : un bâtiment près des gares, rassemblant plusieurs entités de BNPP et de filiales, avec un restaurant d'entreprise accessible à tous. Bref, un vrai projet !

Vos élus et représentants CFDT sur le GPAC NORD:

Mélanie CHERILLO
Marimme EL HAJ ALI
Isabelle DESPLAN
Kim LAON
Hélène ANDRIEU
Philippe GUISLAIN
Michel LATREE

Alors pour ce projet, l'avis de la CFDT sera négatif, comme l'ensemble du projet que vous nous présentez. Ce n'est pas faute d'avoir essayé de vous prouver le «mal-fondé» de ce déménagement à cet endroit, comme les nombreux procès verbaux de réunions en attestent.